

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – finances  
locales

Sous-domaine : 7.1 –  
Décisions budgétaires

Objet : Décision  
modificative budget  
communal 2023

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
13/07/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

**20 JUL. 2023**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 19 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf du mois de juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis.

Excusés : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, Mrs PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Procurations : Mme BELLEGO à Mr BONDOUI, Mme BILLIATO à Mme RICARD.

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget principal de la commune,

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

Opération 1023 – Façades – isolation presbytère St Pierre

Dépenses :

C/2131 – bâtiments publics + 4.000 €

Opérations financières :

Recettes :

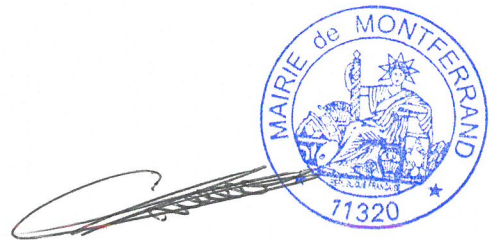
C/10222 – FCTVA : + 4.000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- . Accepte les propositions de M. le Maire telles que définies ci-dessus ;
- . Charge M. le Maire de toutes les formalités se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 20 juillet 2023